

Un conflit évité. Lors de la mise en vigueur du nouveau tarif américain sur les bois, il a failli surgir une difficulté qui aurait fermé à nos bois le marché des Etats-Unis. L'article du tarif concernant les bois contient une clause finale où il est dit que, pour les provenances de tout pays qui imposera un droit d'exportation sur quelqu'une des sortes de bois-énumérées comme admises en franchise, les droits du tarif McKinley seraient maintenus intégralement. Or, le gouvernement provincial de Québec, pour encourager l'établissement chez nous des moulins à pulpe, avait pris un arrêté imposant, en pratique, un droit de souche plus élevé sur le bois à pulpe exporté, que sur ce bois converti en pulpe dans la province.

Des intéressés, aux Etats Unis, s'emparèrent de ce fait pour demander qu'on refusât l'admission en franchise des bois du Canada. Après étude de la question et correspondance avec le gouvernement fédéral, le trésor des Etats-Unis consentit à l'admission de nos bois en franchise. Mais il est probable qu'on a dû lui promettre que l'arrêté provincial serait annulé. C'est ce qui vient d'être fait.

Le colportage

Nous lisons dans le *Sorelois* :

"Vers 1h., aujourd'hui, M. J. A. Chénevert, percepteur du Revenu pour la province de Québec, entrait dans la boutique de M. Chas Lord, barbier-coiffeur, quand une espèce de colporteur juif, qui s'y trouvait, lui dit : Ah ! Ah ! Monsieur, v'nez ach'ter, c'est bon marché !

"— Oui, répond M. Chénevert. Montrez-donc vos marchandises.

"Et le fils d'Israël de s'exécuter.

"— Bien, avez-vous votre licence ? reprend M. Chénevert.

"— Oh ! Oui, certainement. C'est moié avoir payé anne cent piastres pour cela.

"— Oui, montrez votre licence.

"Et notre Juif de sortir de sa poche une licence datant de 1892, octroyée à M. Xavier Arcand, du Cap de la Magdeleine, district des Trois-Rivières, par M. G. Lasalle, percepteur du Revenu des Trois-Rivières. Mais la date avait été changée ; le 2 de 1892 avait été métamorphosé en 4.

"Il va de soi que la licence a vite été confisquée et que maître Israël, qui n'avait pas encore vendu pour un centime, a reçu l'ordre de déguerpir sur le champ ; ce qu'il s'est empressé de faire en pleurant comme un enfant.

"Que cet incident serve d'exemple partout où des colporteurs juifs ou chrétiens se présenteront.

"Qu'on exige qu'ils exhibent leur licence et nous parions que la peste du colportage diminuera sensiblement."

Il nous semble que M. Chénevert n'a fait son devoir qu'à demi. Il aurait dû, non seulement confisquer la licence, mais s'assurer du nom et de l'adresse du colporteur et le poursuivre sur deux chefs d'accusation : 1o pour colportage sans licence ; 2o pour faux. Si les officiers du gouvernement laissent ainsi impunis les crimes de faux et les infractions à la loi, qui donc protégera le commerce honnête ?

Modes et Nouveautés.

COTONS.

Marché de Manchester.—En conséquence des rapports plus calmes d'Amérique, de la baisse à New-York et des arrivages très considérables de coton, notre marché a été pendant cette semaine très calme et le prix des filés sont presque tous un peu réduits.

Il y a un peu de propositions des marchés asiatiques, mais du Continent la demande continue d'être assez soutenue, quoique beaucoup de commissions fussent limitées trop bas et les dates de livraison trop éloignées, et dans ces conditions les filateurs montrent peu d'inclination à s'engager, les prix étant par trop désastreux.

Tout de même plusieurs bons contrats ont été faits en paquets No 16 à 24 et 28 à 32 chaîne continu et en No 20 à 32 bobines chaîne en cannettes Louisiane.

Nos 32 à 42 doubles s'achètent meilleur marché que la semaine passée et les filés jumel aussi sont quelque fois moins fermement tenus.

SOIERIES.

Marché de Lyon.—Il n'y a eu pendant cette huitaine aucun fait capable d'imprimer à notre marché une allure différente de celle qu'il a depuis plusieurs semaines. C'est toujours sur les soies fines européennes et asiatiques que la demande continue à se porter. La Tsatlée qui est un des articles favoris de la spéculation et qui, en grande partie, est achetée par le moulinage, après avoir joué un rôle important dans le dernier mouvement, est aujourd'hui moins recherchée, même avec la légère dépréciation qu'elle vient de supporter. Les cours de tous les autres genres sont très bien tenus, et l'on sent que le plus petit événement tant soit peu favorable serait pour eux le motif d'une nouvelle ascension.

Cette semaine a été meilleure pour notre Fabrique que la précédente, non pas au point de vue des commissions qu'elle attend encore, mais comme affaires sur banque. De grosses ventes en stock ont été faites aux mêmes prix que par le passé, dit-on. Les acheteurs d'étoffes font bien de profiter des facilités qu'ils ont encore de traiter dans ces conditions, car avec la hausse qu'il y a eue sur la matière première, et qui peut prendre de plus grandes proportions, nous ne croyons pas qu'ils puissent le faire encore bien longtemps.

L'argent a été coté à Londres, de 23 3/16 à 29 7/16 à New York de 63 1/2 à 64 1/2. Comme on le voit, ce sont à peu de chose près les mêmes cours que la semaine passée. Il en est de même pour les changes en Orient qui n'ont subi aucun changement appréciable.

Les soies fines de toutes natures ont encore été l'objet des préférences des acheteurs.